



# Conseil de sécurité

Soixante-seizième année

**8824<sup>e</sup>** séance

Vendredi 23 juillet 2021, à 12 h 30

New York

*Provisoire*

*Présidente :* M<sup>me</sup> Gasri. . . . . (France)

*Membres :*

Chine . . . . .	M. Sun Zhiqiang
Estonie . . . . .	M. Lipand
États-Unis d'Amérique . . . . .	M. Hunter
Fédération de Russie. . . . .	M <sup>me</sup> Evstigneeva
Inde. . . . .	M. Tirumurti
Irlande . . . . .	M. Flynn
Kenya . . . . .	M. Olanda
Mexique . . . . .	M. Ríos Sánchez
Niger. . . . .	M. Soumana
Norvège . . . . .	M <sup>me</sup> Syed
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	M <sup>me</sup> Farrey
Saint-Vincent-et-les Grenadines . . . . .	M <sup>me</sup> Mark
Tunisie . . . . .	M. Ben Lagha
Viet Nam . . . . .	M. Phan

## Ordre du jour

La situation à Chypre

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 12 h 30.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation à Chypre**

**La Présidente :** Le Conseil va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil est saisi du texte d'une déclaration faite en son nom par le Président du Conseil sur

la question inscrite à l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui. Je remercie les membres du Conseil pour leurs contributions utiles à cette déclaration.

Conformément à l'accord auquel sont parvenus ses membres, je considérerai que le Conseil de sécurité approuve la déclaration, qui sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2021/13.

*La séance est levée à 12 h 35.*